



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2022

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Mme la Maire Laurence Devaux.

Membres présents : tous les conseillers en exercice sauf Mme Claudine Bunod (procuration Eric Perrey) et M. Dominique Moine (procuration Laurence Devaux), absents excusés. Secrétaire de séance : M. Stéphane Pétrequin

Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent

Madame la Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil du 23 septembre 2022 et demande si les conseillers ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Destination des coupes de bois 2023

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'exploiter les parcelles N°2, 20 et 7. Les coupes et les produits de coupes des parcelles seront vendus en blocs façonnés. Le produit des coupes des parcelles 2 et 20 est destiné à l'affouage.

Contrats de Bûcheronnage et Débardage 2023

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal les propositions de marché d'abattage, de débardage et de façonnage pour l'année 2023. Le Conseil Municipal après en avoir en débattu décide à l'unanimité de confier le marché d'abattage à l'entreprise Dirand, située à Saulnot aux tarifs suivants :

- *Abattage grumes et chablis..... 12.00 € HT le m3,
- *Cablage 40.00 € HT l'heure.

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu décide, à l'unanimité, de confier le marché de débardage à l'entreprise «Sarl Scierie Petey Gilbert 90800 Buc » aux tarifs suivants :

- * Débardage 11.00 € HT/m3,
- * Câblage 70.00 € HT l'heure.

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu décide avec 10 voix pour (Monsieur Daniel Picquart ne prend pas part au vote) de confier le marché de façonnage à l'entreprise Picquart, située à Saint-Julien-Les-Montbéliard au tarif de 23.00 € net le stère ;

Tarif du bois de chauffage 2023 (pour rappel – PV du Conseil Municipal du 23/09/2022)

Les tarifs sont fixés comme

suit :

	Chêne	Hêtre
Prix du stère à façonner	8,50 € net.	10,00 € net.
Prix du stère façonné par le bûcheron	36,50 € T.T.C	38,50 € T.T.C

Les affouagistes sont tenus de respecter le règlement d'affouage arrêté par le Conseil Municipal.

Recensement 2023 : Création poste recenseur et coordonnateur communal

Les habitants de St Julien seront recensés entre le 19 janvier au 18 février 2023. La Commune doit désigner un agent coordinateur et un agent recenseur.

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu, décide à l'unanimité de désigner Laurence Devaux comme coordonnateur communal, et Dominique Grosclaude comme agent recenseur.

Plan communal de sauvegarde - Organigramme de crise

La maire présente au Conseil Municipal l'Organigramme de Crise du Plan Communal de Sauvegarde. Le Conseil en prend acte. Le plan sera transmis à PMA pour consolidation du plan intercommunal de sauvegarde.

Délégation du conseil municipal au maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal peut déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Le Conseil Municipal après en avoir en débattu, décide à l'unanimité de confier 15 délégations à Mme la Maire.



Subvention Association Amis des Temples

Le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour et 1 abstention, de participer à hauteur de 50 € par manifestation pour l'année 2022, aux frais engagés par l'association « les amis des Temples », lors de l'utilisation du Temple de Saint-Julien-Lès-Montbéliard pour des manifestations organisées avec le soutien de la commune.

Eclairage public - passage en LED

La Maire présente un projet de passage de 29 lampadaires en éclairage LED, ainsi que l'installation de deux horloges astronomiques. Ce projet, favorable à la biodiversité et à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, permettra également à la commune de faire des économies d'énergie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant : Coût total HT 11623,5 €

Subventions sollicitées : Etat (DSIL) = 3487 € ; SYDED = 4350 € ; PMA = 1461,8 €. Fonds libres Commune = 2324,7 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager les travaux, et de prendre en charge au moins 20% des dépenses liées à l'opération.

Extinction éclairage public

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et l'insécurité, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit.

Lorsque les horloges astronomiques seront mises en place, le Conseil Municipal préconise une extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h du matin.

Poste secrétaire – suppression / création de poste

La Maire expose la charge croissante du poste de secrétariat de Mairie et la non-adéquation avec le nombre d'heures allouées actuellement. Pour mener à bien les missions du poste, il est nécessaire de passer de 10h à 13h par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer le poste actuel de 10h et de créer un nouveau poste sur la base de 13h par semaine.

Adhésion de la commune de Dampjoux à PMA

La commune de Dampjoux, actuellement membre de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, souhaite adhérer à Pays de Montbéliard Agglomération. Le dossier a été présenté en Conseil de Communauté est adopté à l'unanimité. En complément, chaque commune de PMA doit se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération.

PLU - Analyse PMA de la compatibilité SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Pays de Montbéliard

L'analyse a montré que le PLU de St Julien est cohérent du SCOT de Pays de Montbéliard, et qu'il n'est par conséquent pas nécessaire de faire une mise en compatibilité.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien en vigueur du PLU de la commune de Saint-Julien-Les-Montbéliard.

Rapport 2021 eau et assainissement

La Maire partage avec le conseil le rapport PMA 2021 Eau et Assainissement. Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et remercie PMA pour la gestion du service et pour la mise à disposition de ce rapport.

La séance est levée à 22h10